



REGION MARTINIQUE

AVIS DU CESR  
SUR LE  
SMDE (Schéma Martiniquais de  
Développement Economique)

*Lundi 17 décembre 2007*

Saisi par le Président du Conseil Régional de la Martinique sur le Schéma Martiniquais de Développement Economique (SMDE), le CESR émet l'avis suivant :

## PREAMBULE

Il s'agit d'un document élaboré après une très large concertation qui intervient après la loi du 13 juillet 2004 autorisant les collectivités régionales à procéder à une expérimentation. Face aux défis majeurs qui attendent la Martinique, Le Conseil Régional, à travers le SMDE s'inscrit dans une démarche d'actions coordonnées et concertées visant à rechercher et à optimiser des solutions concrètes et des plans d'actions pour le développement économique durable et solidaire de la Martinique. Un projet qui affiche l'ambition du Conseil Régional à moyen et long terme pour la Martinique, afin de répondre aux attentes des prochaines décennies.

Le CESR note que les perspectives de réalisation s'étalent à l'horizon 2025, et le SMDE s'appuie sur une analyse approfondie de la situation économique de la Martinique avec l'ensemble des institutions spécialisées et des acteurs économiques. Ce projet, axé sur la prospective stratégique, a également pour ambition, au-delà des solutions, d'identifier, tant au niveau des résultats à atteindre que de la méthodologie, des outils de gouvernance à mettre en œuvre.

Le CESR constate que le SMDE est l'émergence d'une consultation des acteurs économiques, sociaux et politiques de la Martinique. Cependant pour que ce projet soit réalisable, il doit prévoir une planification budgétaire affichant les priorités, eu égard à l'investissement nécessaire permettant la mise en application effective de ce schéma.

Il tend à situer la démarche dans une approche globale et cohérente, mettant *l'homme au coeur de son développement* à travers des actions gravitant autour des problématiques telles que :

- L'emploi et l'amélioration des conditions de travail
- La Formation Professionnelle,
- L'Environnement,
- Le Logement et le Développement durable,
- La mise en valeur des ressources naturelles,
- La recherche et le développement,
- L'Innovation,
- Une politique numérique ambitieuse,
- Une gestion partagée après négociation avec l'Etat de la Zone Economique Exclusive (ZEE).

Autant de facteurs qui devraient permettre un développement harmonieux facilitant l'épanouissement socioculturel de la population martiniquaise.

Par ailleurs le SMDE formalise son action autour d'un certain nombre de grands axes qui devrait permettre de mieux anticiper les enjeux et défis à venir.

1. Une ambition : Eco-labéliser et diversifier le tissu économique.
2. Anticiper et accompagner les mutations.
3. Mettre l'homme au cœur du développement.
4. Garantir l'efficacité des politiques publics.

Document globalement exhaustif, le SMDE vise à faire émerger des activités performantes créatrices de richesses et d'emplois. Nous craignons que sa mise en œuvre se heurte à la réalité des faits : la mondialisation est là et nos pistes ne sont pas exclusives. Nos concurrents ne nous ont pas attendu.

## **ANALYSE**

L'analyse de chacune des fiches s'articule autour de sept points essentiels qui définissent les objectifs, les ressources et la définition des indicateurs qui permettent d'assurer un suivi de leur mise en œuvre.

Cette méthode présente l'avantage d'un fil conducteur commun à l'ensemble du schéma. Une structuration qui facilite sa lisibilité.

Toutefois, le CESR observe que sous certains aspects, les échéances manquent de précision et restent à clarifier. Ce qui va à l'encontre des objectifs offensifs annoncés. Le cas de l'opérateur foncier, dont l'utilité a été soulignée à différentes reprises par le CESR peut être cité en exemple.

On peut aussi s'interroger sur l'efficacité de certaines structures qui apparaissent en double emploi, ou nécessitent des compléments d'information.(Comité spécial du tourisme, agence d'économie sociale).Le CESR reconnaît l'utilité des organismes de mutualisation des moyens et des compétences(observatoires, plateformes) mais plaide pour une valorisation dynamique des résultats .

La transversalité de certaines actions dans le domaine de la formation, du tourisme et du transport par exemple, renvoie à une pléiade d'interlocuteurs. De ce fait, la définition des champs communs d'une part, et du cadre des responsabilités, d'autre part, doivent primer avant tout début d'exécution.

Le volet fiscalité très largement abordé dans le SMDE montre l'urgence d'une étude exhaustive sur les dispositifs en cours, leurs répercussions et leur

poinds réel dans le processus de développement économique, le CESR attache beaucoup d'intérêt à ces travaux et souhaite y être associé.

Le CESR propose que l'économie sociale et solidaire porteuse de cohésion sociale, de développement durable et d'emplois (l'exemple des coopératives) soit considéré comme un secteur économique à part entière et s'ouvre à d'autres activités.

Il préconise également que soit engagé une action soutenue pour la mobilisation des martiniquais, y compris ceux vivant à l'extérieur pour qu'ils adhèrent et deviennent de véritables acteurs de leur avenir.

Les récents événements (cyclones, tremblements de terre..) militent pour le développement de la recherche et l'anticipation des mutations des filières technologiques et la biodiversité, le CESR encourage tous les efforts déjà consentis dans l'investissement humain et matériel ,mais souligne l'impératif besoin d'une montée en charge de ces secteurs.

### **En conclusion**

L'aspect le plus important du SMDE demeurant sa mise en œuvre opérationnelle, c'est pourquoi le CESR insiste sur la nécessité de mise en cohérence des différents schémas et projets en cours de préparation par phasage quinquennal et évaluations annuelles.

Engagé dans un processus de développement durable et solidaire , le CESR souhaite une politique de communication très ouverte, tant en direction des partenaires, que vers la population, afin que celle-ci se sente de plus en plus concernée par la construction de son territoire.

Sortir du « IBKS » (i bon kon sa) pour se « mettre en capacité » du « NKFS » (nou kè fé sa) nécessite une ambition partagée, mais aussi un appareillage politique, technique, juridique et financier qui soulève des problèmes de gouvernance, demande la rédaction de conventions entre les différents partenaires (Etat, Europe, collectivités, et autres), afin de contractualiser dans les meilleures conditions.